



Investissez avec nous dans la révolution numérique



Comme chaque année, avant la fin du mois de février, les entreprises s'acquittent de la taxe d'apprentissage, et désignent les établissements de formation bénéficiaires d'une partie de cet impôt.

Le soutien financier que vous pourrez nous apporter en nous choisissant est une ressource indispensable au développement de notre école, la taxe d'apprentissage couvre en effet plus d'un quart de nos dépenses.

Je remercie chaleureusement ici les entreprises qui nous ont adressé jusqu'à présent une partie de leur taxe d'apprentissage.

Votre appui en 2015 nous permettra de poursuivre nos objectifs d'évolution, en particulier ceux portant sur nos infrastructures : investissements informatiques, et immobiliers.

En cette année de mise en place de la réforme de la taxe d'apprentissage, nous espérons que les nouvelles modalités de répartition ne vont pas nous fragiliser. Je précise que dans ce cadre réglementaire nouveau, l'Ensimag est habilitée à percevoir uniquement la catégorie B du barème (explications au verso).

Souhaitant pouvoir compter sur votre précieux soutien en 2015 et vous en remerciant d'avance, je vous adresse mes meilleures salutations.

Yves Denneulin,
Directeur de l'Ensimag

A l'Ensimag

Nos élèves qui seront vos futurs ingénieurs contribueront à la majorité des services et des objets technologiques qui n'existent pas aujourd'hui.

Ecole du groupe Grenoble INP, première école créée dans le domaine des mathématiques et de l'informatique en France il y a plus de 50 ans, Grenoble INP-Ensimag forme des ingénieurs généralistes du numérique de haut niveau.

Fort de cette expérience, il nous tient à cœur de proposer une offre de formation réactive et adaptée aux évolutions de la société.

- L'entreprise
28 semaines de stages obligatoires durant le cursus des élèves :
-assistant ingénieur en 1e ou 2e année durant l'été,
-projet de fin d'études en 3e année de février à juin
- Le cursus :
1ère année : tronc commun,
2e et 3e années : 5 filières d'enseignement
-Ingénierie des systèmes d'information
-Modélisation mathématique, images et simulation
-Ingénierie pour la finance
-Systèmes et logiciels embarqués
-Internet, Services et Systèmes connectés

Un mastère spécialisé Big Data ouvert en 2014 en partenariat avec Grenoble Ecole de Management.

VOS CONTACTS :

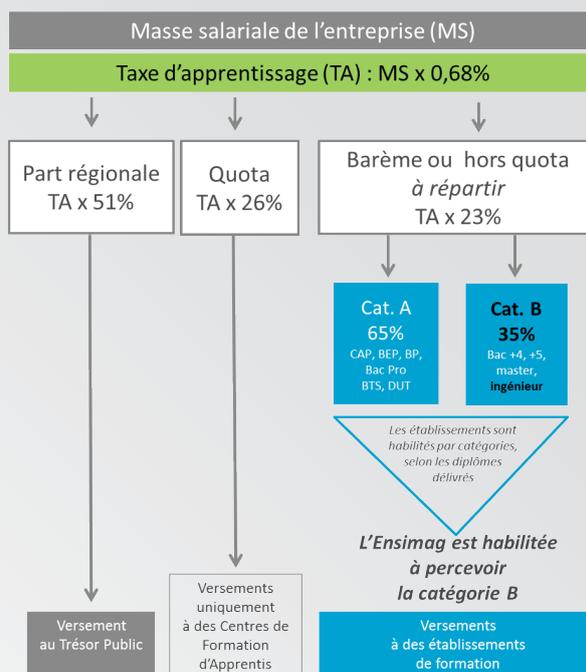
Service des relations avec les entreprises

Anne Le Capon, responsable des relations avec les entreprises : 04 76 82 72 70

Christine Matheret, gestionnaire : 04 76 82 72 75
taxe-apprentissage.ensimag@imag.fr

Pour assurer une traçabilité, informez-nous de vos intentions de versements à notre école.

Schéma simplifié de la répartition de la taxe



La taxe à répartir est versée par les entreprises à des organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA). Les OPCA reversent les fonds aux établissements bénéficiaires désignés par les entreprises. Chaque OPCA utilise ses propres bordereaux et l'identification des établissements de formation peut parfois manquer de précisions. Il est important de communiquer à l'OPCA le numéro d'UAI de l'Ensimag, qui est un numéro officiel et unique permettant d'identifier sans ambiguïté l'établissement désigné.

L'Ensimag est habilitée à percevoir le barème (ou hors quota), en catégorie B. Les coordonnées de l'Ensimag à indiquer à l'OPCA sont : Grenoble-Inp Ensimag - BP 72 - 38402 Saint Martin d'Hères
N° d'UAI : 0383399N

Plus de
7000 diplômés
dans tous les
secteurs d'activité
sur les 5 continents



55% de nos
élèves réalisent une
partie de leur cursus
à l'étranger



95% Taux net
d'emploi à 6 mois



450 enseignants
chercheurs et
intervenants, dont
certains issus
d'entreprises
partenaires